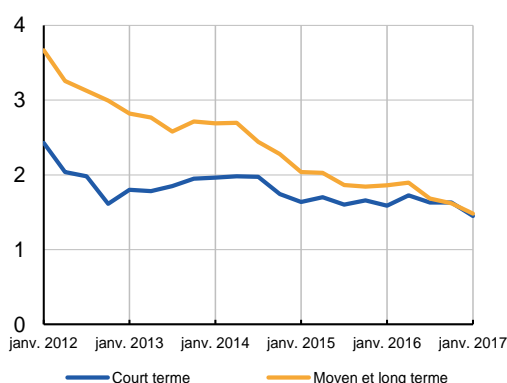


### Nouvelle diminution des taux d'intérêt des crédits échéancés

Entre octobre 2016 et janvier 2017, les taux d'intérêt moyens des crédits échéancés aux entreprises, à court et à moyen-long terme, continuent de diminuer. En revanche, les taux moyens des découverts et de l'escompte remontent.

#### Taux moyens des crédits échéancés

(taux moyens pondérés par les montants des tranches, en pourcentage)



#### Taux moyens débiteurs par tranches de montant

(en pourcentage)

Catégories de crédit	Montant du crédit en euros						Taux moyen pondéré
	Tranche 1 : ≤ 15 245	Tranche 2 : > 15 245 et ≤ 45 735	Tranche 3 : > 45 735 et ≤ 76 225	Tranche 4 : > 76 225 et ≤ 304 898	Tranche 5 : > 304 898 et ≤ 1 524 490	Tranche 6 : > 1 524 490	
<b>Escompte</b>							
octobre 2016	2,67	3,84	3,02	2,35	1,73	0,95*	1,76
janvier 2017	3,36	3,23	2,93	2,77	1,62	0,57*	1,95
<b>Découvert</b>							
octobre 2016	9,57	5,81	4,06	3,37	2,09	1,33	2,32
janvier 2017	9,86	6,49	4,75	3,58	2,17	1,32	2,50
<b>Autres crédits à court terme</b>							
octobre 2016	2,17	2,02	2,25	1,76	1,45	1,63	1,63
janvier 2017	2,12	1,95	1,90	1,74	1,41	1,42	1,45
<b>Crédits à moyen et long terme</b>							
octobre 2016	1,56	1,43	1,46	1,55	1,60	1,67	1,62
janvier 2017	1,58	1,42	1,46	1,54	1,47	1,47	1,48

Source : Banque de France

Lecture : les « crédits à court terme » désignent les crédits de durée inférieure ou égale à 2 ans, tandis que les « crédits à moyen et long terme » sont d'une durée initiale strictement supérieure à 2 ans. La catégorie des « découverts » rassemble les découverts (au sens strict) ainsi que les crédits permanents (facilité de caisse). La catégorie « escompte » regroupe l'escompte (au sens strict), les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales.

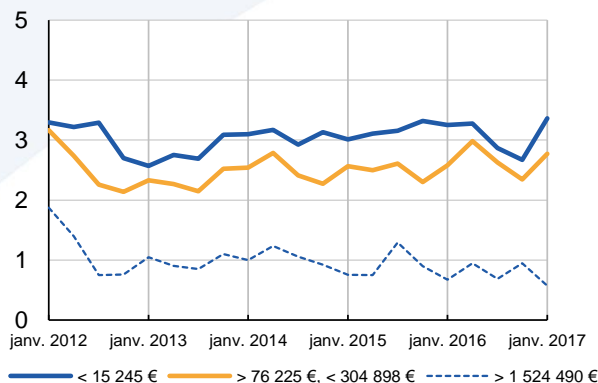
\* : taux issus de moins de 30 observations.

# STAT INFO

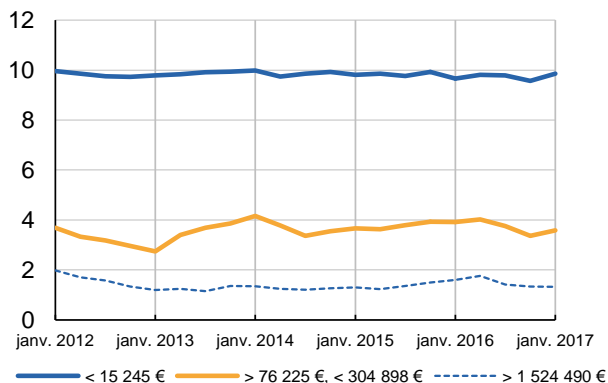
## Taux moyens débiteurs par tranches de montant (en pourcentage)

(tranches 1, 4 et 6)

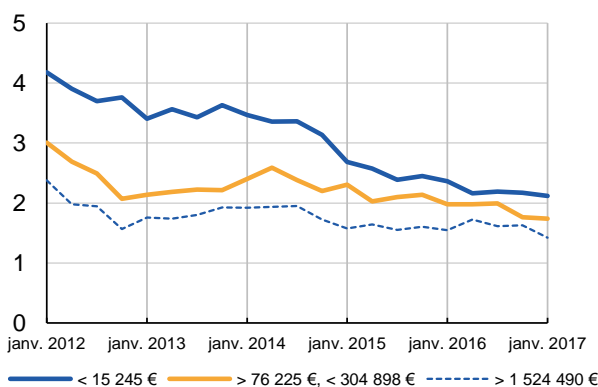
### Escompte



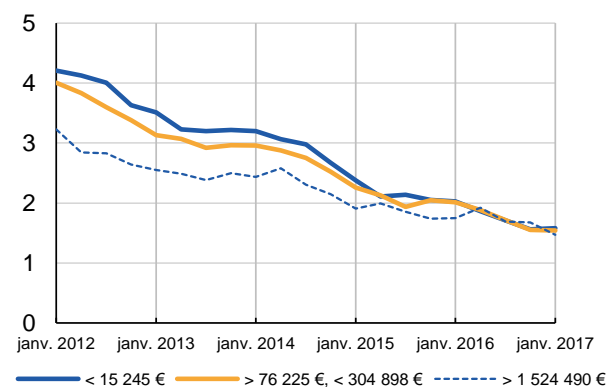
### Découverts



### Crédits à court terme



### Crédits à moyen et long terme



## Compléments

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de guichets et de sièges d'établissements bancaires ayant leur activité en métropole. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières ainsi qu'aux entrepreneurs individuels lorsque l'usage du prêt est professionnel. Elle se fonde sur le taux effectif au sens étroit (TESE), c'est-à-dire la composante « intérêt » du taux effectif global (TEG).

Le calcul des taux moyens s'effectue en deux étapes. Au sein d'une catégorie de crédit, la moyenne des TESE est d'abord calculée pour chaque tranche de montant. Les taux moyens de chaque tranche sont ensuite pondérés par le montant total de leur tranche pour obtenir le taux moyen pondéré de la catégorie de crédit.